

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013
N°20 CITE DES ARTS / CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DES PAYS DE SAVOIE-VILLE DE CHAMBERY -
CONVENTION POUR L'ORGANISATION DU DIPLOME D'ETUDES MUSICALES DE JAZZ

DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE

DCM-2013-147
N° 20

ARRONDISSEMENT
DE CHAMBERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CHAMBERY

VILLE DE
CHAMBERY

OBJET : CITE DES ARTS / CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DES
PAYS DE SAVOIE-VILLE DE CHAMBERY - CONVENTION POUR
L'ORGANISATION DU DIPLOME D'ETUDES MUSICALES DE JAZZ

SEANCE DU 22 juillet 2013

L'an deux mille treize et le 22 du mois de juillet à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Mme Bernadette Laclais, Maire.

Présents : 28

Danièle Bac-David, Pascal Barbe, Pierre Béranger, Louis Besson, Françoise Bovier-Lapierre, Hadjira Caba, Angela Caprioglio-Hisler, Marie-Thérèse Chassery, Sophie Coquemer, Michel Dantin, Xavier Dullin, Henri Dupassieux, Claude Fachinger, Michèle Ferrer, Charline Galea, Nicole Guilhaudin, Michel Haudry, Isabelle Herlin, Michel Julien, Bernadette Laclais, Luc Letoffe, Brigitte Masson, René Mathieu, Claudine Mourier, Laurent Ripart, Jean-Pierre Ruffier, Loïc Varnet, Marc Vilain

Absents : 2

Hugues Manouvrier, Corinne Townley

Délégations de Vote : 15

Yves Barboussat a donné pouvoir à Claudine Mourier, Françoise Dornier a donné pouvoir à Danièle Bac-David, Guy Fajeau a donné pouvoir à Sophie Coquemer, Jacques Garbolino a donné pouvoir à Bernadette Laclais, Xavier Guedel a donné pouvoir à Loïc Varnet, Houria Hedli a donné pouvoir à Michel Julien, Bernard Hofbauer a donné pouvoir à Jean-Pierre Ruffier, Claudine Laforgue-Durand a donné pouvoir à Angela Caprioglio-Hisler, Juliette Lehmann a donné pouvoir à Michel Haudry, Leïla Oufkir a donné pouvoir à Louis Besson, Christiane Bollon a donné pouvoir à Michel Dantin, François Cochet a donné pouvoir à Claude Fachinger, Isabelle Huni-Cordier a donné pouvoir à Xavier Dullin, Sylvie Koska a donné pouvoir à Françoise Bovier-Lapierre, Jean-Claude Trotel a donné pouvoir à Charline Galea

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et M. Loïc Varnet, ayant été nommé(e) secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013
N°20 CITE DES ARTS / CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DES PAYS DE SAVOIE-VILLE DE CHAMBERY -
CONVENTION POUR L'ORGANISATION DU DIPLOME D'ETUDES MUSICALES DE JAZZ

Rapport de Jean-Pierre Ruffier

Depuis plusieurs années, plusieurs conservatoires de la Région Rhône Alpes (Bourgoin-Jallieu, Chambéry, Villeurbanne, Lyon, Annecy et Valence) ont opéré des rapprochements afin d'homogénéiser progressivement les contenus et l'organisation des épreuves du Diplôme d'Etudes Musicales de Jazz (diplôme d'orientation professionnelle de fin de 3^{ème} cycle, le D.E.M.), et d'aboutir à la délivrance commune du diplôme.

Chaque école ou conservatoire concerné assume ainsi à tour de rôle l'accueil et l'organisation du Diplôme d'Etudes Musicales, les frais étant ensuite partagés entre les écoles au prorata du nombre d'élèves inscrits à l'examen.

L'édition 2013 de l'examen se déroule à Chambéry (Cité des Arts).

Une convention est rédigée à cet effet. Elle mentionne notamment le principe de répartition des charges financières entre les différents participants.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) Autorise la ville de Chambéry à signer des conventions avec les collectivités suivantes pour l'organisation de l'édition 2013 du DEM de jazz :
 - ☞ Syndicat mixte de gestion de l'École Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique de Villeurbanne,
 - ☞ Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon,
 - ☞ Communauté de l'Agglomération d'Annecy,
 - ☞ Communauté d'Agglomération de Valence Agglo Sud Rhône Alpes,
 - ☞ Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère.
- 2) Autorise le Maire à signer ces conventions.

Nombre de Conseillers	
- en exercice :	45
- présents :	28
- délégations de vote :	15
- absents :	2

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité

Le Signataire, soussigné, certifie que cette délibération a été affichée en extrait à la porte de la Mairie.

Le Maire
Bernadette Laclais